

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	MASSUYEAU Kevin
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	029Z1295 <i>Massuyeau Kevin</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTO CONTROLE DU BELON 11 RUE MELANIE ROUAT 29340 - RIEC SUR BELON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S029Z206
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	16/10/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Yannick BOURGEOIS <i>Yannick Bourgeois</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 16/10/2027
----------------------	--------------------------------------

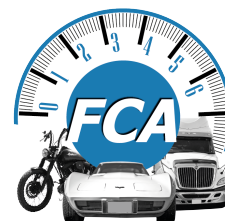
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MASSUYEAU Kevin



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : DY814DX Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 15/12/2015 N° PV : 25039701

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25035184	09/01/2025	RAS
25036890	25/02/2025	RAS
25036145	12/03/2025	RAS
25036582	09/04/2025	RAS
25036627	11/04/2025	RAS
25036683	16/04/2025	RAS
25036717	17/04/2025	RAS
25036768	22/04/2025	RAS
25036772	22/04/2025	RAS
25039768	16/10/2025	RAS
25289009	16/10/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MASSUYEAU Kevin



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	CONFORME
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MASSUYEAU Kevin



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	CONFORME
--	---	----------

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MASSUYEAU Kevin



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	CONFORME
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.